# REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité



Département de Mayotte

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2020

#### N°50/2020

NOTA:

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné

En exercice: 34

Présents: 19

Absents: 15 Procurations: 4 Votants:23

Pour : 22 Contre: 0

Abstention: 1

Etaient présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU OUSSENI Saidy, OUSSENI Al-Hadi, DJAFFOU Mouhamadi, MAHAMOUDOU Liza, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUM Madi Assani, ABDOU Chadhouli, SAINDOU Assani, ALI HADHURAMI Wildal-Habib, SOILIHI MADI Mohamadi Colo, BLACK ABDULLAH Attoumani, Moustoifa CHAMSIDINE, MADI Charafoudine, HAMISSI Sélémani, ALI BACAR Mohamadi

### Objet:

Modification de la délibération n°23/SIDEVAM976/2020

Et nomination de Monsieur Chadhouli ABDOU au poste de 10ème Vice-Président du SIDEVAM976

Etaient absents:

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, SAINDOU COMBO Nadjati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, JEAN RENE Hissani, ABDALLAH Intia, DJANFAR Hidaia, IDRISSA Said Issouf, SAIDINA Anrifia

Procurations:

M. Issoufi MAANDHUI donne procuration à M. ABDOU OUSSENI Saidy Mme. ABDALLAH Oidhuati donne procuration à M. NOUDJOUM Madi Assani Mme. OMAR FOUNDI Rifcati donne procuration à M. ABDOU Chadhouli M. M'KIDAR Said donne procuration à M. Moustoifa CHAMSIDINE

L'an deux mille vingt et le neuf octobre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 02/10/2020, de Président son ABDALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada. Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu l'article L5211-10 portant composition du bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal; Vu la délibération n°45/SIDEVAM976/2020 portant fixation du nombre de Vice-Présidents du SIDEVAM976;

Considérant le rapport du Président rappelant le maintien de Monsieur Chadhouli ABDOU au poste de Vice-Président du SIDEVAM976;

Par délibération, le comité syndical, à la majorité des membres présents :

#### DECIDE:

Article 1 : De modifier la délibération n°23/SIDEVAM976/2020 portant élection de Monsieur Chadhouli ABDOU au poste de 11 ème Vice-Président du SIDEVAM976 en le nommant au poste de 10ème Vice-Président du SIDEVAM976 ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Dzoumogné, le 26 octobre 2020.

Le Président

ABDALLAH Houssamoudine

PREFECTURE DE MAYOTTE

REQULE 2 7 OCT. 2020

D.R.C.L